Cart FRC 68

L'ABUS DES MOTS DE NOSSEIGNEURS DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX,

Reſtaurateur de la Nation Françaiſe.

Sur les articles

1°. Propriété.
2°. Patriotiſme.
3°. Liberté.
4°. Deſpotiſme.
5°. Ariſtocratie.
6°. Conſtitution.
7°. Nation libre.
8°. Regénération.

Par l'auteur des reclamations des Provinces contre les opérations de leurs Députés.

A GOA,

De l'Imprimerie du Grand Inquiſiteur d'Aſie.

M. DCC. LXXXX.

M+W189 (edition 5)

L'ABUS DES MOTS.

Liberté -- Propriété -- patriotisme -- Aristocratie -- Despotisme -- Constitution -- Régénération et gloire d'une nation sublime.

TELLES sont les expressions fastueuses, dont on nous étourdit tous les jours. J'en cherche l'application avec empressement, avec soin, avec le desir sincère de la rencontrer d'une manière qui satisfasse mon esprit et mon cœur, et jamais je n'en trouve que l'énoncé insidieux et faux dans les feuilles incendiaires, productions journalières et dégoûtantes de cerveaux exaltés, dans la bouche de nos hardis professeurs de la prétendue félicité publique, dans les évènemens et les faits qui plongent le royaume dans le deuil, ébranlent le trône, jusques dans ses fondemens, et précipitent la monarchie Française vers une destruction presque inévitable.

Français de tout rang, de tout état, de tout âge! mes amis! mes frères! examinons froidement, et voyons ce que chacune de ces expressions emphatiques,

dont on veut éblouir nos crédules imaginations, à produit jusqu'à présent pour notre bonheur.

Liberté.

Le roi, le reine et M. le dauphin, prisonniers à Paris, arrachés de leur palais, par une horde de furies, de vagabonds, de malfaiteurs, et par vingt-mille bayonnettes, sous peine de payer de leur tête auguste et sacrée, le refus de suivre cet infâme cortège; neuf princes ou princesses du sang errans, fugitifs, et ne pouvant reparoître en France, sans la crainte que d'exécrables forfaits ne souillent la terre de leur sang; une émigration de plus de deux cents mille individus, les familles les plus illustres expatriées; trois cents membres de l'assemblée nationale, forcés d'assurer leur existence par la fuite, parce qu'ils ont craint de trahir leur conscience, et la confiance de leur commettans; son président, un des plus zélés défenseurs des droits du peuple, un des premiers apôtres de la liberté, mais d'une liberté raisonnable, ménacé de l'infernale lanterne ou d'un lâche assassinat, et obligé de fuir; le chef de nos armées proscrit, malgré les lauriers qui devroient défendre sa tête, malgré les vertus privées

qui le distinguent ; un prélat respectable, le père des pauvres, ami de la paix, étranger aux intrigues, ne pouvant sauver ses jours, que sous un déguisement humiliant ; l'inquisition la plus rigoureuse sur les démarches ; l'impossibilité d'aller librement se promener à un quart de lieue des barrières ; le danger d'avoir une opinion contraire à la démence du moment ; le secret des lettres plus violé que jamais, et leur arrivée interceptée, quand leur contenu ne favorise pas les vues de nos prêcheurs de *liberté* : telle est celle dont on jouit en France, depuis le monarque, jusqu'au dernier sujet.

PROPRIÉTÉ.

Les droits constatés par les titres les plus authentiques, détruits ; les transactions les plus solemnelles, entre les propriétaires et les censitaires, annulées ; le quart des revenus jetté dans le gouffre du déficit ; les domaines de nos rois, leur patrimoine envahis ; les biens donnés par nos pères au clergé, acquis de ses deniers, accrus et améliorés par ses soins, volés avec une impudence, prétendue juridique ; tel est le respect que nous avons pour les *propriétés*.

PATRIOTISME.

Un gentilhomme, qui n'a point de terres, faisant pour son ordre le sacrifice des droits seigneuriaux ; un évêque, qui ne peut ni doit chasser, faisant celui de la chasse ; un duc celui des dîmes ; des avocats, celui des maîtraises ; la vanité se dépouillant, pour le moment, d'un superflu qu'elle remplacera bientôt, et faisant emphatiquement enregittrer ses bienfaits dans les journaux ; un prélat provoquant, par un motif particulier d'ambition, la ruine de l'église ; un prêtre abusant de sa fatale éloquence, pour débiter dans la chaire évangélique les maximes de la philosophie moderne, et exciter à la licence, sous l'appât spécieux de la liberté ; des officiers qui cherchent à rompre les liens de la discipline militaire, en feignant un respect profond pour l'assemblée nationale ; des soldats qui abandonnent leurs drapeaux : pour se livrer au libertinage et à la débauche, sous le vain prétexte de servir la Nation ; une exaltation de prétendues idées du bonheur public, qui aigrissent le citoyen contre le citoyen, portent le trouble dans les familles, brouillent le père avec le fils, le frère avec le frère, font méconnoître les droits

sacrés de la nature, fouler aux pieds les devoirs doux et consolans de l'amitié ; des déclamations scandaleuses ; des écrits calomnieux, incendiaires qui arrachent le malheureux peuple à ses travaux, échauffent les têtes, préparent les esprits aux crimes et les font exécuter avec une ivresse, une barbarie digne des Cannibales : voilà ce que nous nommons aujourd'hui *patriotisme*.

ARISTOCRATIE.

Le Français qui aime son roi, parce que c'est le roi ; qui craint de voir la royauté dégénérer en stathoudérat de Hollande, en puissance précaire et idéale d'un roi de Pologne, en présidence des états-unis de l'amérique ; qui croit que le bonheur de la France n'est pas d'être gouvernée par douze cents souverains, mais par un seul, qui, dans sa sagesse et sa bonté, appelle auprès de lui douze cents réprésentans de son peuple, pour lui en faire connoître les besoins, pour corriger les abus, et non pour tout bouleverser ; le prêtre, dont le zéle pur et ferme cherche à ramener au respect dû à la religion et à l'autorité légitime ; le militaire, qui, fidéle à son devoir,

veut contenir ses subordonnés dans l'ordre et la discipline ; le magistrat qui consacre ses travaux à maintenir et faire respecter les loix ; le négociant, dont l'industrie met dans sa dépendance des êtres que son commerce fait vivre ; l'artisan vis-à-vis de ces ouvriers ; le citoyen, dans telle classe que ce soit, qui ne croit pas à l'égalité primitive et chimérique des conditions et des rangs, qui ne traite pas un porte-fait avec les égards qu'il croit devoir à un prince et qui ne voit, dans la distincion des états, que les conventions raisonnables par lesquelles les hommes vivent en société ; quiconque enfin ne professe pas ouvertement les principes destructifs de tout ordre, de toute subordination, et ne concoure pas à rompre, les uns après les autres, les chaînons de la société, est dès-lors un ARISTOCRATE ; un être qu'on doit persécuter, poursuivre, attaquer, et faire périr par le supplice réservé, il y a six mois, aux malfaiteurs, aux voleurs de grand chemin ; aux assassins.

DESPOSISME.

Avoir accordé au tiers-états une représentation double de celle qu'il a eue jus-

qu'à présent aux états-généraux ; avoir laissé des provinces se soulever et s'organiser suivant leurs prétentions ; avoir toléré, dans toute l'étendue du royaume, des attroupemens, des révoltes ; avoir laissé impunis des crimes qui déchirent l'humanité ; avoir accordé amnistie aux moteurs et fauteurs des insurrections, aux soldats qui abandonnent leurs drapeaux, attaquent leurs officiers ; avoir environné de troupes la capitale, pour prévenir les excès honteux qui s'y sont commis depuis ; les avoir éloignées du moment qu'elles ont paru faire ombrage aux habitans ; être sans cesse revenu sur ses pas, aussi-tôt qu'il a pu entrevoir qu'il avoit été trompé ; avoir sacrifié ministres, généraux ; avoir abandonné ses prérogatives, son autorité ; avoir immolé au bonheur public jusqu'à ces goûts et ses plaisirs : tel est le DESPOTIME exercé par un malheureux prince, qui n'est point la cause première de nos malheurs, et qui cherche, avec l'anxiété d'un père tendre à les réparer.

CONSTITUTION.

Affirmer hardiment qu'une monarchie, qui existe avec gloire depuis 1400 ans, a pu subsister ainsi sans avoir de cons-

titution ; vouloir persuader le phénomène prodigieux et absurde de la réunion de 24 millions d'hommes sans un gouvernement légalement constitué ; partir d'une hypothèse aussi inconséquente, pour établir comme base de la contsitution (que l'on dit manquer à la France), une déclaration métaphysique des droits de l'homme, pris dans l'état primitif de la nature ; avouer comme des principes justement constitutifs les plus sacrés de ces droits, la *liberté* et la *propriété*, et en écarter l'application journellement et chaque fois qu'il contrarient les vues de nos modernes législateurs ; détruire toutes les loix, qui, suivant eux, existent, sans que leur réunion forme une constitution, et renvoyer, d'un jour à l'autre, les loix qui doivent nous constituer ; consacrer, comme un moyen de félicité publique, le principe vague et dangereux que tout ce qui ne sera pas défendu sera permis ; confondre tous les états, tous les rangs, anéantir les ordres, rendre la noblesse odieuse, le clergé méprisable, la magistrature suspecte, éblouir le pauvre peuple par de grands mots qu'il n'entend pas, l'aveugler, le tromper ; lui ôter tout frein, tout repsect, pour ce

qui pouvoit contenir le torrent de son ignorance et de sa fureur : voilà ce qu'on décore du titre imposant de *constitution.*

RÉGÉNÉRATION.

Le tresor-royal épuisé ; le crédit public anéanti ; les recouvremens devenus extrêmement rares et presqu'impossibles ; un déficit de cinquante-six millions, porté en moins d'un an, à plus de cent cinquante par les non-valeurs, suites inévitables des désordres actuels ; Paris à peine assuré de sa subsitance pour le lendemain ; le peuple mourant de faim, pour ainsi dire, au moment de la récolte, et ne pouvant attendre qu'avec l'effroi du désespoir la récolte prochaine ; les provinces bouleverſées ; les châteaux incendiés ; les terres dévastées ; plusieurs millions d'hommes les armes à la main sans frein, sans discipline ; ce qu'on appelle l'armée sans subordination et presque débandée ; le commerce maritime sans activité ; les manufactures languissantes ; les ouvriers sans travail ; la misère provoquant aux crimes ; la populace livrée à une licence sans bornes ; la religion profanée, ses ministres honnis ; les loix sans vigueur ; les tribunaux sans forces ; leurs fonctions suspendues

pour un temps illimité dans des circonstances où l'égide des loix ne fut jamais plus nécessaire ; le conseil d'état sans pouvoir ; le roi sans autorité ; tous les droits confondus ; la destruction absolue de toutes les bases sur lesquelles reposoit l'édifice gothique, et par-là même respectable, de l'empire français : telle est la *régénération*.

GLOIRE D'UNE NATION SUBLIME.

Certes, l'enseigne de notre gloire est éclatante. Cette cocarde, prétendue patriotique, substituée avec un fol enthousiasme à la couleur des lys, au panache blanc de Henri IV, n'est autre chose que la livrée d'un être fameux par ses vices, sa débauche ; la bassesse de ses goûts, sa passion effrénée pour l'argent, ses moyens vexatoires et odieux pour s'en procurer ; connu sur-tout par son mépris pour l'opinion publique, qu'il n'a cessé de braver insolemment, jusqu'au moment où sa criminelle et lâche ambition lui fait prostituer les trésors accumulés par son avarice : ce sont les couleurs d'un prince, qui par sa conduite abjecte, a le premier fait perdre de vue ce respect religieux que nous nous plaisons à avoir pour le sang de

nos rois, qui voudroit faire rejaillir sur la tête sacrée de nos maîtres une haine que son ame fangeuse mérite seule. Voilà le signal de cette gloire sublime dont on voudroit nous éblouir.

C'est véritablement une honte, un abus criminel des mots. Lorsque toute l'Europe sait le désordre effroyable de nos finances : lorsqu'une partie de ses états peut frémir de la réaction désastreuse dont ce désordre les menace eux-mêmes; lorsque notre cabinet est sans nulle considération dans les cours étrangères ; lorsque notre effervescence, nos troubles y sont connus sous une dénomination dérisoire (le mal français) ; lorsque chaque jour peut craindre d'éclairer un nouveau crime ; lorsque le fatal réverbère (1) est tous les jours prêt à descendre pour quelque victime innocente ; lorsque le peuple parisien s'est assouvi de sang, y a trempé avec une barbare joie ses mains criminelles ; lorsqu'une

(1) M. Ferrand, juge sénéchal des colonies de saint Domingue, homme respectable par ses lumieres & par ses vertus, vient d'y subir le sort cruel des FOULON & BERTHIER, pour avoir proposé les droits qu'avoient les habitans de couleurs, d'être admis aux assemblées.

Voyez d'adoucir la rigueur de l'esclavage dans les Colonies, inférés dans la cause des esclaves negres, portée au tribunal de la justice, de la politique & de la religion, par Froffard : vol. in-8 1789.

multitude effrénée s'est portée vers le séjour du roi, excitée aux derniers forfaits par d'infâmes conspirateurs; lorsqu'elle a souillé le palais de nos maîtres, et jusqu'à leurs appartemens, jusqu'à leurs meubles du sang de leurs fidèles gardiens, auxquels on a supposé atrocement des crimes, et qui ont eu l'incroyable courage de se laisser égorger sans se défendre, afin d'épargner de nouveaux forfaits à la populace aveuglée; lorsqu'une tête sacrée a été à la minute la victime d'une sacrilège fureur..... Ici la plume me tombe des mains..... Mon sang se glace..... Ah! malheureuse nation, on te parle de *gloire*, et L'OPROBRE te couvre.

FIN.

589